

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: VAILHAUQUES (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340320700011

POSTE COMPTABLE : SGC EST HERAULT

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : 18600 Commune de Vailhauques (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	45
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	47
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	50
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	54

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	57
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	58
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	62
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	63
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	64

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	66
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	67
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	68
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	69
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	70
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	74
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	75
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	76
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	77
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
	Informations statistiques
Population totale	2687
	Informations fiscales (N-2)
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 979 837,00

Informations financières – ratios	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGFi / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

	I - INFORMATIONS GENERALES
	MODALITES DE VOTE DU BUDGET
A	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

		I
		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté (2)
TOTAL DU BUDGET	4 978 520,25	4 310 322,35
Investissement	2 566 002,90	1 393 830,00
Fonctionnement	2 412 517,35	2 916 492,35

RESTES A REALISER N-1		
Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	345 046,00	III + IV
Investissement	345 046,00	III
Fonctionnement	0,00	IV

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	952 987,04
Investissement	A2 + B2	149 012,04
Fonctionnement	A3 + B3	803 975,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excéditaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 345 046,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
9001	Opération d'équipement n° 9001	61 200,00
9002	Opération d'équipement n° 9002	40 340,00
9014	Opération d'équipement n° 9014	45 000,00
9020	Opération d'équipement n° 9020	182 878,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	228,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	15 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 276 976,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	276 976,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

		II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	
		VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 749 084,04	1 600 072,00
	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	345 046,00	276 976,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 217 082,04
	=		
	Total de la section d'investissement (2)	2 094 130,04	2 094 130,04
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget		
	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 110 282,00	2 810 282,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 300 000,00
	=		
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 110 282,00	3 110 282,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	5 204 412,04	5 204 412,04

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AP VOTÉES

		II	
		B1	

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	TOTAL		0,00
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AE VOTÉES

Numéro	Libellé	Montant	
		Chapitre(s)	Montant
	TOTAL		0,00
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II
						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	71 252,00	31 640,00	60 572,00	60 572,00	92 212,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 355 668,29	313 406,00	1 262 512,04	1 262 512,04	1 575 918,04
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	11 160,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 438 080,41	345 046,00	1 323 084,04	1 323 084,04	1 668 130,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	253 200,00	0,00	256 000,00	256 000,00	256 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		276 200,00	0,00	256 000,00	256 000,00	256 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 714 280,41	345 046,00	1 579 084,04	1 579 084,04	1 924 130,04

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	152 401,80		170 000,00	170 000,00	170 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		152 401,80		170 000,00	170 000,00	170 000,00

TOTAL	1 866 682,21	345 046,00	1 749 084,04	1 749 084,04	2 094 130,04
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 094 130,04
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	147 500,00	276 976,00	76 097,00	76 097,00	353 073,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		147 500,00	276 976,00	76 097,00	76 097,00	353 073,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	170 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	711 908,16	0,00	503 975,00	503 975,00	503 975,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		881 908,16	0,00	853 975,00	853 975,00	853 975,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 029 408,16	276 976,00	930 072,00	930 072,00	1 207 048,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	152 401,80		170 000,00	170 000,00	170 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		652 401,80		670 000,00	670 000,00	670 000,00

TOTAL	1 681 809,96	276 976,00	1 600 072,00	1 600 072,00	1 877 048,00
--------------	--------------	------------	--------------	--------------	--------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	217 082,04
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 094 130,04
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	500 000,00
--	------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	881 120,50	0,00	813 490,78	813 490,78	813 490,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 408 265,00	0,00	1 483 280,00	1 483 280,00	1 483 280,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	219 109,36	0,00	229 611,22	229 611,22	229 611,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 508 494,86	0,00	2 526 382,00	2 526 382,00	2 526 382,00
66	Charges financières	87 045,00	0,00	81 400,00	81 400,00	81 400,00
67	Charges spécifiques (3)	1 534,50	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 597 074,36	0,00	2 610 282,00	2 610 282,00	2 610 282,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00

TOTAL	3 097 074,36	0,00	3 110 282,00	3 110 282,00	3 110 282,00
+					
		D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00	
=					
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 110 282,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	59 300,00	0,00	61 500,00	61 500,00	61 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	249 960,00	0,00	280 700,00	280 700,00	280 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	55 014,00	0,00	55 014,00	55 014,00	55 014,00
731	Fiscalité locale	1 833 524,00	0,00	1 835 130,00	1 835 130,00	1 835 130,00
74	Dotations et participations (3)	554 969,00	0,00	535 838,00	535 838,00	535 838,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	40 700,00	0,00	42 100,00	42 100,00	42 100,00
Total des recettes de gestion courante		2 793 467,00	0,00	2 810 282,00	2 810 282,00	2 810 282,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	3 607,36		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 797 074,36	0,00	2 810 282,00	2 810 282,00	2 810 282,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 797 074,36	0,00	2 810 282,00	2 810 282,00	2 810 282,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	300 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 110 282,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	500 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	256 000,00	0,00	256 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 453 452,04		1 453 452,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	50 078,00	0,00	50 078,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	164 600,00	170 000,00	334 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 924 130,04	170 000,00	2 094 130,04

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 094 130,04

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	813 490,78		813 490,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 483 280,00		1 483 280,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	229 611,22	0,00	229 611,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	81 400,00	0,00	81 400,00
67	Charges spécifiques (9)	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		500 000,00	500 000,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	2 610 282,00	500 000,00	3 110 282,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 110 282,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	350 000,00	0,00	350 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	353 073,00	0,00	353 073,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	170 000,00	170 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		500 000,00	500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		703 073,00	670 000,00	1 373 073,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	217 082,04
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	503 975,00
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 094 130,04
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	61 500,00		61 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	280 700,00		280 700,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	55 014,00		55 014,00
731	Fiscalité locale	1 835 130,00		1 835 130,00
74	Dotations et participations (8)	535 838,00		535 838,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	42 100,00	0,00	42 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 810 282,00	0,00	2 810 282,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		300 000,00
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 110 282,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

EXPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 866 682,21	345 046,00	0,00	1 749 084,04	1 749 084,04	0,00	1 749 084,04	2 094 130,04
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 600,00	228,00	0,00	49 850,00	49 850,00	0,00	49 850,00	50 078,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	162 240,41	15 400,00	0,00	149 200,00	149 200,00	0,00	149 200,00	164 600,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 160,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	1 253 079,88	329 418,00	0,00	1 124 034,04	1 124 034,04	0,00	1 124 034,04	1 453 452,04
Total des dépenses d'équipement	1 438 080,41	345 046,00	0,00	1 323 084,04	1 323 084,04	0,00	1 323 084,04	1 668 130,04
10 Dotations, fonds divers et réserves	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	253 200,00	0,00	256 000,00	256 000,00	256 000,00	256 000,00	256 000,00	256 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
Total des dépenses financières	276 200,00	0,00	0,00	256 000,00	256 000,00	0,00	256 000,00	256 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 714 280,41	345 046,00	0,00	1 579 084,04	1 579 084,04	0,00	1 579 084,04	1 924 130,04
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	152 401,80			170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
Total des dépenses d'ordre	152 401,80			170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00

D001 Se dice discusión nómada si sonríe su anticipo (8)

23

Total des dépenses d'investissement cumulées 2 094 130,04

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2. 1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*D 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*D 041 = R 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

		III
		A

		RECETTES			TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		TOTAL	I	II	III = I + II	
018	RSA	969 901,80	276 976,00	1 096 097,00	1 096 097,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	276 976,00	0,00	76 097,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1683 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement		147 500,00	276 976,00	76 097,00	76 097,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	170 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		170 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles		317 500,00	276 976,00	426 097,00	703 073,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00		500 000,00	500 000,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (6)	152 401,80		170 000,00	170 000,00	
Total des recettes d'ordre		652 401,80		670 000,00	670 000,00	
				R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	217 082,04	
				Affectation au compte 1068 (8)	503 975,00	

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	I	II	III	III = I + II	
			Total des recettes d'investissement cumulées	2 094 130,04	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

		III		A1
--	--	------------	--	-----------

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 866 682,21	345 046,00	0,00	1 749 084,04	1 749 084,04	0,00	1 749 084,04	2 094 130,04
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 600,00	228,00	0,00	49 850,00	49 850,00	0,00	49 850,00	50 078,00
202 Frais réalisation documents urbanisme	5 600,00	228,00		49 850,00	49 850,00	0,00	49 850,00	50 078,00
2051 Concessions, droits similaires	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	162 240,41	15 400,00	0,00	149 200,00	149 200,00	0,00	149 200,00	164 600,00
2128 Autres agencements et aménagements	-25 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152 Installations de voirie	17 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2158 Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	3 000,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	4 000,00
2181 Install. générales, agencements	2 450,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
21828 Autres matériels de transport	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	2 400,00	2 400,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	4 000,00
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	13 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	92 990,41	10 000,00		131 600,00	131 600,00	0,00	131 600,00	141 600,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 160,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238 Avances commandes immo corporelles	11 160,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	1 253 079,88	329 418,00	0,00	1 124 034,04	1 124 034,04	0,00	1 124 034,04	1 453 452,04
Total des dépenses d'équipement	1 438 080,41	345 046,00	0,00	1 323 084,04	1 323 084,04	0,00	1 323 084,04	1 668 130,04
10 Dotations, fonds divers et réserves	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226 Taxe d'aménagement	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VAILHAUQUES - 18600 Commune de Vailhauques - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	253 200,00	0,00	256 000,00	256 000,00		256 000,00	256 000,00
1641	Emprunts en euros	253 200,00	0,00	256 000,00	256 000,00		256 000,00	256 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
Total des dépenses financières		276 200,00	0,00	0,00	256 000,00	256 000,00	0,00	256 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 714 280,41	345 046,00	0,00	1 579 084,04	1 579 084,04	0,00	1 579 084,04
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	152 401,80		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
21311	Bâtiments administratifs	59 399,20		0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
21316	Équipements du cimetière	5 040,00		0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	62 151,00		0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	25 811,60		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		152 401,80		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00

(1) Détails les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
9001	Electrification Rurale		0,00	61 200,00	108 000,00	108 000,00	0,00	108 000,00
9002	Voirie Pluvial		0,00	40 340,00	445 200,00	445 200,00	0,00	445 200,00
9004	Ecole maternelle		4 937,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9006	Terrains Aménagements		0,00	0,00	16 800,00	16 800,00	0,00	16 800,00
9008	Eglise Presbytère		0,00	0,00	196 000,00	196 000,00	0,00	196 000,00
9011	Cantine CANTINE GARDERIE		595 794,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9014	Bâtiments communaux		0,00	45 000,00	342 514,04	342 514,04	0,00	342 514,04
9018	ZAC Les Planes		59 502,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9020	Ecole primaire		0,00	182 878,00	15 520,00	15 520,00	0,00	15 520,00
9021	Equipements sportifs et socio-éducatifs		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9022	Cimetière aménagement cimetier		230 413,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9023	aires de jeux terrai découverte		44 151,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9024	Economie d'énergie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9025	Réhabilitation chemin neuf		839 751,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9026	Coeur de village		2 675 137,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			4 449 687,90	329 418,00	1 124 034,04	1 124 034,04	0,00	1 124 034,04

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9001
LIBELLE : Electrification Rurale
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 61 200,00	108 000,00	b 108 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	61 200,00	108 000,00	108 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	61 200,00	108 000,00	108 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-169 200,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9002
LIBELLE : Voirie Pluvial
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	445 200,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 040,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	2 040,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	38 300,00	445 200,00	445 200,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	38 300,00	445 200,00	445 200,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-485 540,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9004
LIBELLE : Ecole maternelle
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	4 937,30	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 937,30		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 937,30		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9006
LIBELLE : Terrains Aménagements
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	a	0,00	16 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 800,00	16 800,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	16 800,00	16 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-16 800,00
--------------------------------------	-------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9008
LIBELLE : Eglise Presbytère
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	a	196 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	196 000,00	196 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	196 000,00	196 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-196 000,00
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9011
LIBELLE : Cantine CANTINE GARDERIE Cantine CANTINE GARDERIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		595 794,42	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 687,35	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 687,35	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	589 107,07	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	589 107,07	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		361 135,14	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	201 635,14	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	135 811,14	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	65 824,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	159 500,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	159 500,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9014
LIBELLE : Bâtiments communaux
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	45 000,00	342 514,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	45 000,00	336 514,04	336 514,04
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	336 514,04	336 514,04
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	45 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-387 514,04
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9018
LIBELLE : ZAC Les Planes
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		59 502,52	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	59 502,52		0,00	0,00
2031	Frais d'études	59 502,52		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		10 000,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	10 000,00		0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	10 000,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9020
LIBELLE : Ecole primaire
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 182 878,00	15 520,00	b 15 520,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	29 372,00	4 722,00	4 722,00
2031	Frais d'études	0,00	29 372,00	4 722,00	4 722,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	153 506,00	10 798,00	10 798,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	153 506,00	4 500,00	4 500,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
217838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
217841	Matériel bureau, mobilier scolaires (mad)	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	3 798,00	3 798,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-198 398,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9021
LIBELLE : Equipements sportifs et socio-éducatifs
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9022
LIBELLE : Cimetière aménagement cimetier
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		230 413,20	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 040,00		0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 040,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	223 588,77		0,00	0,00
2116	Cimetières	151 435,89		0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	72 152,88		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 784,43		0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	1 784,43		0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9023
LIBELLE : Aires de jeux Terrain découverte aires de jeux terrai découverte
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		44 151,97	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	44 151,97		0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	44 151,97		0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		13 136,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	13 136,00		0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	13 136,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9024
LIBELLE : Economie d'énergie
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	a	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9025
LIBELLE : Réhabilitation chemin neuf
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		839 751,08	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	88 262,32	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	88 262,32	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	751 488,76	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	751 488,76	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 9026
LIBELLE : Coeur de village
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 675 137,41	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	116 983,60	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	116 983,60	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 000 913,79	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâties	869 714,78	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	93 039,01	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	38 160,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 557 240,02	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	414 627,53	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	1 142 612,49	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		578 313,11	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	578 313,11	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	9 088,43	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

		III	
		A3	

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		III = I + II	
	TOTAL	969 901,80	276 976,00	1 096 097,00	1 096 097,00	1 373 073,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	147 500,00	276 976,00	76 097,00	76 097,00	353 073,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	50 000,00	222 600,00	0,00	0,00	222 600,00
1322	Subv. non transf. Régions	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	19 000,00	44 376,00	0,00	0,00	44 376,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	16 265,00	16 265,00	16 265,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	46 000,00	10 000,00	30 000,00	30 000,00	40 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	29 832,00	29 832,00	29 832,00
13278	Autres fonds européens	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip. territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	147 500,00	276 976,00	76 097,00	76 097,00	353 073,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	170 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
10222	FCTVA	110 000,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	170 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00

		Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II	II	III = I + II	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		317 500,00	276 976,00	426 097,00			703 073,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	500 000,00		500 000,00			500 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00			0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00		0,00			0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	152 401,80		170 000,00			170 000,00
2031	<i>Frais d'études</i>	152 401,80		170 000,00			170 000,00
238	<i>Avances commandes immo corporelles</i>	0,00		0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		652 401,80		670 000,00			670 000,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

		III						
		III – VOTE DU BUDGET						
							B	

DEPENSES								
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 097 074,36	0,00	0,00	3 110 282,00	3 110 282,00	0,00	3 110 282,00
011	Charges à caractère général (3)	881 120,50	0,00	0,00	813 490,78	813 490,78	0,00	813 490,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 408 265,00	0,00	1 483 280,00	1 483 280,00	1 483 280,00	1 483 280,00	1 483 280,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	219 109,36	0,00	229 611,22	229 611,22	229 611,22	229 611,22	229 611,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 508 494,86	0,00	0,00	2 526 382,00	2 526 382,00	0,00	2 526 382,00
66	Charges financières	87 045,00	0,00	81 400,00	81 400,00	81 400,00	81 400,00	81 400,00
67	Charges spécifiques (3)	1 534,50	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00					
Total des dépenses financières		88 579,50	0,00	0,00	83 900,00	83 900,00	0,00	83 900,00
Total des dépenses réelles		2 597 074,36	0,00	0,00	2 610 282,00	2 610 282,00	0,00	2 610 282,00
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)							0,00	
Total des dépenses de fonctionnement cumulées							3 110 282,00	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 60 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES

Chap.		Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		TOTAL	2 797 074,36	0,00	2 810 282,00	2 810 282,00	2 810 282,00
013	Atténuations de charges (2)	59 300,00	0,00	61 500,00	61 500,00	61 500,00	61 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	249 960,00	0,00	280 700,00	280 700,00	280 700,00	280 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	55 014,00	0,00	55 014,00	55 014,00	55 014,00	55 014,00
731	Fiscalité locale	1 833 524,00	0,00	1 835 130,00	1 835 130,00	1 835 130,00	1 835 130,00
74	Dotations et participations (2)	554 969,00	0,00	535 838,00	535 838,00	535 838,00	535 838,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	40 700,00	0,00	42 100,00	42 100,00	42 100,00	42 100,00
	Total des recettes de gestion des services	2 793 467,00	0,00	2 810 282,00	2 810 282,00	2 810 282,00	2 810 282,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	3 607,36					
	Total des recettes financières	3 607,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	2 797 074,36	0,00	2 810 282,00	2 810 282,00	2 810 282,00	2 810 282,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00			0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017

3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre ($RF\ 042 = DI\ 040$)

4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collecte

5) Aucune prévision budgétaire ne doit finir aux articles 775, et 776 (cf chantier 024 "nord des sessions d'immobilisations")

Le 6 juillet 1924, le Comité directeur de la Fédération des coopératives de l'Ontario déclara : « Nous sommes d'accord avec les agriculteurs qui demandent que les cotisations aux assurances soient déduites de leur revenu net et non de leur revenu total. C'est une mesure qui devrait être appliquée à tous les agriculteurs, mais nous pensons qu'il est préférable de faire cela par un acte législatif au lieu d'un arrêté réglementaire. »

(6) Chaptre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent

(7) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	300 000,00
---------------------------------------	------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées 3 110 282,00

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
									II	III = I + II
	TOTAL		3 097 074,36		0,00	3 110 282,00		0,00	3 110 282,00	3 110 282,00
011	Charges à caractère général (4)	881 120,50	0,00	0,00	813 490,78	813 490,78	0,00	813 490,78	813 490,78	813 490,78
6042	Achats de prestations de services	157 500,00	0,00		166 000,00	166 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
60611	Eau et assainissement	21 500,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
60612	Energie - Electricité	86 000,00	0,00		78 200,00	78 200,00	0,00	78 200,00	78 200,00	78 200,00
60621	Combustibles	7 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00		11 400,00	11 400,00	0,00	11 400,00	11 400,00	11 400,00
60623	Alimentation	5 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
60631	Fournitures d'entretien	11 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	26 700,00	0,00		58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00
60633	Fournitures de voirie	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	5 300,00	0,00		5 700,00	5 700,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
6064	Fournitures administratives	6 770,50	0,00		7 400,00	7 400,00	0,00	7 400,00	7 400,00	7 400,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	19 300,00	0,00		19 500,00	19 500,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
6068	Autres matières et fournitures	9 400,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
611	Contrats de prestations de services	14 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
61351	Matériel roulant	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61358	Autres	7 300,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 200,00	0,00		2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
61521	Entretien terrains	15 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	26 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	14 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	60 450,00	0,00		58 700,00	58 700,00	0,00	58 700,00	58 700,00	58 700,00
6161	Mutirisques	46 000,00	0,00		39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
617	Etudes et recherches	34 000,00	0,00		22 300,00	22 300,00	0,00	22 300,00	22 300,00	22 300,00
6182	Documentation générale et technique	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00

VAILHAUQUES - 18600 Commune de Vailhauques - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	16 500,00	0,00		10 200,00	10 200,00	0,00	10 200,00	10 200,00
6188	Autres frais divers	1 800,00	0,00		2 300,00	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00
62268	Autres honoraires, conseils	25 000,00	0,00		6 700,00	0,00	6 700,00	6 700,00	6 700,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	62 200,00	0,00		18 800,00	0,00	18 800,00	18 800,00	18 800,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	0,00		8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	63 900,00	0,00		63 900,00	0,00	63 900,00	63 900,00	63 900,00
6236	Catalogues et imprimés	9 300,00	0,00		3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6238	Divers	1 300,00	0,00		2 160,00	0,00	2 160,00	2 160,00	2 160,00
6248	Divers	1 800,00	0,00		2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	0,00		3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	0,00		11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 500,00	0,00		2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6288	Autres services extérieurs	35 400,00	0,00		31 050,78	0,00	31 050,78	31 050,78	31 050,78
63512	Taxes foncières	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 408 265,00	0,00		1 483 280,00	1 483 280,00		1 483 280,00	1 483 280,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	400,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
6218	Autre personnel extérieur	1 200,00	0,00		1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6331	Versement mobilité	4 080,00	0,00		4 254,00	0,00	4 254,00	4 254,00	4 254,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 080,00	0,00		4 254,00	0,00	4 254,00	4 254,00	4 254,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFTP	14 687,00	0,00		15 316,00	0,00	15 316,00	15 316,00	15 316,00
64111	Rémunération principale titulaires	764 813,00	0,00		820 635,00	0,00	820 635,00	820 635,00	820 635,00
64131	Rémunérations	161 145,00	0,00		148 258,00	0,00	148 258,00	148 258,00	148 258,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	19 860,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	165 696,00	0,00		169 156,00	0,00	169 156,00	169 156,00	169 156,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	184 476,00	0,00		226 901,00	0,00	226 901,00	226 901,00	226 901,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 486,00	0,00		5 964,00	0,00	5 964,00	5 964,00	5 964,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	70 200,00	0,00		70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	400,00	0,00		400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	342,00	0,00		342,00	0,00	342,00	342,00	342,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6474	Versement aux autres œuvres sociales	8 500,00	0,00		9 200,00	9 200,00		9 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 900,00	0,00		3 900,00	3 900,00		3 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6556) (4)	219 109,36	0,00		229 611,22	229 611,22		229 611,22
65311	Indemnités de fonction	78 892,00	0,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 314,00	0,00		3 336,00	3 336,00		3 336,00
65315	Formation	21 738,00	0,00		23 338,00	23 338,00		23 338,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00
6541	Créances admises en non-valeur	208,00	0,00		779,89	779,89		779,89
6542	Créances éteintes	3 400,00	0,00		286,33	286,33		286,33
6553	Service d'incendie	65 760,00	0,00		67 725,00	67 725,00		67 725,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	3 987,36	0,00		7 386,00	7 386,00		7 386,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		11 450,00	11 450,00		11 450,00
65818	Autres	6 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
65888	Autres	10,00	0,00		10,00	10,00		10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 508 494,86	0,00		2 526 382,00	0,00		2 526 382,00
66	Charges financières	87 045,00	0,00		81 400,00	81 400,00		81 400,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	87 045,00	0,00		81 400,00	81 400,00		81 400,00
67	Charges spécifiques (4)	1 534,50	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 534,50	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)				0,00			

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles 0,00	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE 0,00	Pour information Crédits gérés hors AE 83 900,00	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II 83 900,00
	Total des charges financières et spécifiques	88 579,50	0,00	0,00	83 900,00	83 900,00			
	Total des dépenses réelles	2 597 074,36	0,00	0,00	2 610 282,00	2 610 282,00	0,00	2 610 282,00	2 610 282,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	500 000,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédées</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	500 000,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'enregistrement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations ».

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
						2 810 282,00
013	TOTAL	2 797 074,36	0,00			2 810 282,00
013	Atténuations de charges (3)	59 300,00	0,00	61 500,00	61 500,00	61 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	57 800,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	249 960,00	0,00	280 700,00	280 700,00	280 700,00
7018	Autres ventes de produits finis	33 200,00	0,00	28 600,00	28 600,00	28 600,00
70311	Concessions cimetière (produit net)	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
70321	Stationnement et location voie publique	3 160,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
70323	Red. occupation dom. public	4 600,00	0,00	4 400,00	4 400,00	4 400,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	204 400,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	55 014,00	0,00	55 014,00	55 014,00	55 014,00
73211	Attribution de compensation	55 014,00	0,00	55 014,00	55 014,00	55 014,00
731	Fiscalité locale	1 833 524,00	0,00	1 835 130,00	1 835 130,00	1 835 130,00
73111	Impôts directs locaux	1 641 594,00	0,00	1 664 000,00	1 664 000,00	1 664 000,00
73118	Autres contributions directes	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	90 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	36 800,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	130,00	0,00	130,00	130,00	130,00
73141	Accise sur l'électricité	62 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74	Dotations et participations (3)	554 969,00	0,00	535 838,00	535 838,00	535 838,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	197 500,00	0,00	199 488,00	199 488,00	199 488,00
741121	DSR des communes	52 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
741127	DNP des communes	71 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
74718	Autres participations Etat	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
74741	Participation communes membres du GFP	45 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
74748	Participation autres communes	550,00	0,00	550,00	550,00	550,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
747888	Autres	1770 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	17 119,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	40 700,00	0,00	42 100,00	42 100,00	42 100,00
752	Revenus des immeubles	25 200,00	0,00	25 700,00	25 700,00	25 700,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	900,00	900,00	900,00
75888	Autres	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00	15 500,00
Total des recettes de gestion des services		2 793 467,00	0,00	2 810 282,00	2 810 282,00	2 810 282,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	3 607,36		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	3 607,36		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 797 074,36	0,00	2 810 282,00	2 810 282,00	2 810 282,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Déférences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00		0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors reprises imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES		IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2	

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel (6)	Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Emprunts et dettes à l'origine du contrat				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 449 500,00													
1641 Emprunts en euros (total)					4 449 500,00													
CH NEUF	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	01/01/2017	01/05/2017		600 000,00	F			1,720	1,720	euros	T	P	N	N	A-1		
ECOLE MATTN-12	CREDIT AGRICOLE	03/09/2003	03/11/2004		240 000,00	C			4,400	4,400	euros	A	P	N	N	A-1		
ELEC VOIRI-14	CAISSE EPARGNIE	25/05/2006	25/05/2007		154 000,00	C			4,220	4,220	euros	A	P	N	N	A-1		
EXT CANTIN-18	LA BANQUE POSTALE	01/01/2014	01/06/2014		160 000,00	F			3,530	3,530	euros	T	C	N	N	A-1		
Ecole et terrain de football	LA BANQUE POSTALE	20/12/2023	01/02/2024		1 100 000,00	C			4,200	4,200	euros	M	X	N	N	A-1		
MIN547085EUR																		
Local Mairie Service technique	CREDIT AGRICOLE	01/09/2021	31/10/2021		1 000 000,00	F			0,850	0,850	euros	T	P	N	N	A-1		
MARIE	CREDIT AGRICOLE	01/11/2020	01/02/2021		250 000,00	C			0,870	0,870	euros	T	P	N	N	A-1		
PHOTOVOLTAIQUE	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	15/05/2015	01/09/2015		146 000,00				1,530	1,530	euros	T	C	N	N	A-1		
REMGRIBAL-11	CAISSE EPARGNIE	25/02/2006	30/500,00	C					1,486	1,486	euros	A	P	N	N	A-1		
Terrain de football	CAISSE EPARGNIE	30/11/2023	25/03/2024		369 000,00	F			3,880	3,880	euros	T	X	N	N	A-1		
VOIRIE-16	CREDIT AGRICOLE	01/05/2007	01/06/2008		80 000,00	F			4,780	4,780	euros	A	C	N	N	A-1		
VOIRIE-17	CAISSE EPARGNIE	01/01/2013	01/04/2013		200 000,00	F			4,200	4,200	euros	T	C	N	N	A-1		
VOIRIE-19	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	15/12/2015	01/03/2016		120 000,00	F			1,610	1,610	euros	T	P	N	N	A-1		
1643 Emprunts en devises (total)					0,00													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00													

VAILHAUQUES - 18600 Commune de Vailhauques - BP - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier remboursement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat					
						Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)						0,00					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)						0,00					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)						0,00					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)						0,00					
1678 Autres emprunts et dettes (total)						0,00					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)						0,00					
1681 Autres emprunts (total) (9)						0,00					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)						0,00					
1687 Autres dettes (total)						0,00					
Total général						4 449 500,00					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle , T : trimestrielle , X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2	

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert (12)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Taux d'intérêt Index (14)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice	
							Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 109 021,52					254 051,85	81 296,54
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 109 021,52					254 051,85	81 296,54
CH NEUF	N	0,00	A-1	391 571,01	11,00	F	1.720	28 970,25	6 548,84	0,00
ECOLE MATTIN-12	N	0,00	A-1	57 603,93	3,00	C	4.400	13 484,62	2 534,57	0,00
ELEC VOIRI-14	N	0,00	A-1	84 743,53	11,00	C	4.220	5 569,07	3 576,18	0,00
EXT CANTIN-18	N	0,00	A-1	45 333,19	3,00	F	3.530	10 666,68	1 459,07	0,00
Ecole et terrain de football MIN547085EUR Local Mairie Service technique	N	0,00	A-1	1 032 777,79	13,00	C	4.200	73 333,32	41 964,99	0,00
MARIE	N	0,00	A-1	848 831,31	15,00	F	0,850	47 358,97	7 064,38	0,00
PHOTOVOLTAIQUE	N	0,00	A-1	203 414,45	15,00	C	0,870	11 901,61	1 730,95	0,00
REMGRIBAL-11	N	0,00	A-1	7 300,00	0,00	F	1.530	7 300,00	41,88	0,00
Terrain de football	N	0,00	A-1	11 226,75	6,00	C	0,000	1 447,94	407,27	0,00
VOIRIE-16	N	0,00	A-1	344 400,00	13,00	F	3.880	24 600,00	13 004,80	0,00
VOIRIE-17	N	0,00	A-1	25 600,00	7,00	F	4.780	3 200,00	1 223,68	0,00
VOIRIE-19	N	0,00	A-1	43 333,49	2,00	F	4.200	13 333,32	1 610,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		12 886,07	0,00	F	1.610	12 886,07	129,93	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N (12)	Durée résiduelle (en années) (13)	Type de taux (14)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice
									Taux d'intérêt	Charges d'intérêt (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00			0,00		0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 109 021,52				254 051,85	81 296,54	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB-1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisées à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisées à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX****B1.3**

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)										IV			
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'indice ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, indice ou formule.

(9) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(10) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	
	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours	13 99,98	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	3 109 021,52		0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapition)	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours					0 0,00	0,00
	Montant en euros					0 0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

		IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert						Instrument de couverture				Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant du au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	
Taux fixe (total)	0,00						0,00				0,00	0,00
Taux variable simple (total)	0,00						0,00				0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)	0,00						0,00				0,00	0,00
Total	0,00						0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si l'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (8)
		Taux payé	Index (5)	Niveau de taux (6)	Taux reçu (7)	
Taux fixe (total)					Charges c/668	Avant opération de couverture
Taux variable simple (total)					Charges c/768	Après opération de couverture
Taux complexe (total) (2)						
Total					0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	IV
	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s’agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l’emprunt au profit d’un autre organisme sans qu’il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l’origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s’agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l’article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d’échange et comptabilisés à l’article 668.

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	
	B1.7 – AUTRES DETTES	

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial	Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
									Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)			
									Taux (3)	Index (4)	Taux (3)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				428 394,93	100 352,51									3 462,06
OPHLM	2000	P	constructionSaphir	176 648,51	50 892,31	5,00	A	F	3,000	F	3,450	A-1	euros	1 755,78
ophim	1997	P	garantie HLM Emauraude	251 746,42	49 460,20	3,00	A	F	3,450	F	3,450	A-1	euros	1 706,28
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)						0,00								0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social						0,00								0,00
TOTAL GENERAL				428 394,93	100 352,51									3 462,06
														19 522,67

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés).

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 335 348,39
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 335 348,39
Recettes réelles de fonctionnement	II 3 110 282,00
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	 1 / II 10,78

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N
B9
B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplacements créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	2,00	10,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif	C	4,00	2,00	6,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		11,00	36,00	47,00	17,00	0,00	17,00
Adjoint technique	C	5,00	27,00	32,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3,00	7,00	10,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	3,00	1,00	4,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	13,00	13,00	5,00	0,00	5,00
ATSEM Principale 1ere classe	C	0,00	8,00	8,00	5,00	0,00	5,00
ATSEM Principale 2ème classe	C	0,00	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	2,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d animation	C	1,00	2,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien brigadier de police	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		24,00	53,00	77,00	29,00	0,00	29,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories A, B ou C.

(3) Emplois permanents créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présente toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-annee) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

					IV
					B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT
			Indice (8)	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00	
Adjoint administratif	C	ADM	499	0,00	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif	C	ADM	432	0,00	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint d animation	C	ANIM	430	0,00	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint d animation	C	ANIM	367	0,00	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint d animation	C	ANIM	367	0,00	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbainsme (dont aménagement urbain).S : Social.
MS : Medico-social.
SP : Spécialisé.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Molif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'autant fonctionnellement n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352),
333-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction),
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet,
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »),
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles

327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	217 082,04	217 082,04
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-68 070,00	-68 070,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	149 012,04	149 012,04

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	503 975,00	503 975,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	149 012,04	149 012,04
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	652 987,04	652 987,04

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	256 000,00	256 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	850 000,00	850 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	594 000,00	594 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	256 000,00	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	256 000,00	256 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	256 000,00	256 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	850 000,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	350 000,00	350 000,00
10222	FCTVA	320 000,00	320 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	30 000,00	30 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	500 000,00	500 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	500 000,00	500 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires différentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

**BUDGET PRIMITIF
COMMUNE****Etablissement : Mairie de Vailhauquès
Commune : VAILHAUQUES****□ ARRETE - SIGNATURES □**Présenté par le Maire,
A Vailhauquès, le ...03/03/2025....

Le Maire,



Nombre de membres en exercice.....23.....
 Nombre de membres présents.....23.....
 Nombre de suffrages exprimés ..18.....
 VOTES : Contre..... Pour ..18.....
 Abstention.5.....
 Date de convocation :...18/02/2025.....

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Vailhauquès, le ...03/03/2025....

Les membres du Conseil Municipal,

H. AL MALLAK.....

V. AZEMAR.....

K. BARA.....

F. BERNARD.....

P. CAZALS.....

N. GASTAL.....

E. GORBATOFF.....

A. GUEDDARI.....

G. LAFFORGUE.....

A. LAPORTE.....

S. LAYALLE.....

J.-L. LOUBET.....

Z. MOUYSSET.....

C. OLIVE.....

A. PELAEZ.....

C. RIGAUX.....

S. RUIZ.....

C. SAINT-PIERRE.....

J.-F. SANCHEZ.....

L. SAUVAGNAC.....

C. SERRANO.....

B. WAGNER.....

N. ZERRAD.....

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le ...11/03/2025.
et de la publication, le ...11/03/2025.

A Vailhauquès, le ...11/03/2025....

